

La FEDIL plaide en faveur d'un programme de réformes structurelles du marché de l'emploi

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 2 décembre 2005 sous la présidence de M. Charles Krombach.

Au chapitre des questions d'actualité, le conseil d'administration a notamment entendu un rapport sur la réunion du Comité de coordination tripartite portant sur les mesures en faveur de l'emploi, en date du 18 novembre dernier.

Dans ce contexte, le conseil d'administration estime que l'évolution du marché du travail affichant un taux de chômage toujours en croissance - malgré une hausse de l'emploi salarié intérieur - devrait mener à un véritable changement de mentalité.

D'abord, au niveau des décideurs politiques qui devraient mettre en œuvre une approche ne visant pas la seule gestion du chômage, mais plutôt la création d'emplois. Partant, l'adaptation du système de formation aux besoins du marché de l'emploi, ainsi qu'une réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM) sont, de l'avis de la FEDIL, d'une importance primordiale.

Ensuite, au niveau des demandeurs d'emploi qui devraient faire preuve d'une attitude positive et engagée lors de la recherche d'un emploi. Dans ce contexte, la FEDIL est d'avis qu'il s'agira de retirer aux revenus de remplacement les éléments dissuasifs afin d'encourager la recherche d'un nouvel emploi, d'appliquer - dans l'intérêt de l'employabilité des travailleurs âgés - des grilles de salaires reposant davantage sur les compétences que sur l'ancienneté et d'optimiser les services d'intermédiation de l'ADEM.

Enfin, au niveau des entreprises qui se sont engagées, par l'intermédiaire des associations patronales, lors des récentes discussions au sein du Comité de coordination tripartite, à fournir 1.000 postes de formation, dont 600 dans l'artisanat et 400 postes de formation dans l'industrie, le secteur bancaire et le commerce.

La FEDIL lance ainsi un appel pressant aux entreprises pour qu'elles aient davantage recours au mécanisme des stages d'insertion pour jeunes, soulignant par ailleurs la démarche proactive et socialement responsable de la part du monde patronal dans la lutte contre le chômage.



COMMUNIQUE DE PRESSE

En ce qui concerne l'assemblée générale de l'Union des caisses de maladie (UCM), en date du 15 novembre dernier, le conseil d'administration de la FEDIL s'est félicité du fait que les parties engagées sont parvenues à présenter un budget équilibré, tout en maintenant les cotisations patronales au niveau actuel.

Au chapitre des nominations statutaires, le conseil d'administration a procédé à la cooptation de deux nouveaux administrateurs dont la nomination définitive sera soumise, pour approbation, à la prochaine assemblée générale de la FEDIL, en date du 11 mai 2006.

Il s'agit, en l'occurrence, de Mme Michèle Detaille, administrateur délégué de NO-NAIL BOXES (Europe) S.A., et de M. Alex Nick, administrateur délégué de INDUSTRIEEL.

Finalement, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL des cinq sociétés suivantes: ALEXANDER HUGHES Luxembourg (conseil en gestion aux entreprises, recrutement de cadres dirigeants), DALMINER FINANCE S.A. (location de transpondeurs satellitaires), KUEHNE + NAGEL S.à r.l. (transport international, entreposage), MINDFOREST S.A. (conception, réalisation et mise en œuvre de systèmes d'information et de communication) et PROTRACS S.à r.l. (conseils en management et ressources humaines, formations gestion projet).

Luxembourg, le 6 décembre 2005